

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 19 SEPTEMBRE 2017, À 18 H 30

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Monsieur CULLIERE Jean-Paul et Madame DUCHENNE Karine (Adjoints), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean Claude, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absent excusé : Pouvoir de Monsieur CULLIERE Nicolas à Monsieur CULLIERE Jean-Paul

Absent non excusé : Monsieur MILLEREAUX Vincent

Secrétaire de séance : Madame DUCHENNE Karine

-
- 1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
 - 2°) Convention travaux voirie avec la CCAM
 - 3°) Tarifs eau 2018 (abonnement et m3)
 - 4°) Dissolution CCAS
 - 5°) ONF – création place de dépôt
 - 6°) Devis informatique (changement de version) et photocopieur
 - 7°) Devis toiture Lavoir
 - 8°) Devis douche à l'italienne logement Lucan
 - 9°) Décision modificative (facture vitrerie château d'eau suite au vandalisme)
 - 10°) Compte vide grenier
 - 11°) Date et tarifs repas des anciens et choix du colis
 - 12°) Date du Noël des enfants et montant du cadeau
 - 13°) Date du Noël de Montillot
 - 14°) Courrier d'un locataire pour installation parabole
 - 15°) Courrier d'un administré pour autorisation coupe de quelques arbres forêt communal non soumis au régime de l'ONF pour réception TV
 - 16°) Courrier de deux administrés pour pose de bateau devant leur entrée d'habitation.
 - 17°) Questions diverses

Madame le Maire demande de modifier l'ordre du jour en y ajoutant :

- Devis poteaux incendie La Jarrie
- Tarif location logement 1^{er} étage maison "lucan"
- Départ locataire du logement au-dessus de la mairie
- Diagnostic assainissement non collectif

Le conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 18 heures 30.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Convention travaux voirie avec la CCAM

Madame le Maire explique que la CCAVM a livré de la grave émulsion à la commune et qu'il convient de signer une convention voirie pour le paiement de ces travaux.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le maire à signer cette convention.

3°) Tarifs eau 2018 (abonnement et m3)

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

- location du compteur = 55,20 € (40 % du prix de 120 m3 d'eau qui est la réglementation)
- prix du m3 = 1,15 €
- prix du m3 pour le GAEC = 0,93 €
- ouverture/fermeture de compteur : 50 euros
- remplacement de compteur gelé : 150 euros
- purge à la demande d'un abonné : 50 euros

Après délibération, le conseil accepte ces tarifs à l'unanimité.

4°) Dissolution CCAS

Le CCAS ne fonctionnant pas sur la commune, il est proposé de le dissoudre. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution de celui-ci et propose de transférer le budget sur celui de la commune.

5°) ONF – création place de dépôt

Suite à la vente de pins à proximité du parking du Camp de cora, l'ONF demande la création d'une place de dépôt en bord de route pour faciliter le stockage des pins vendus.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité cette demande. Le bois sera coupé par les affouagistes de 2017 sans supplément sur le tarif de l'affouage.

6°) Devis informatique (changement de version) et photocopieur

Madame le Maire explique que la version windows ne dispose plus de mise à jour et qu'il convient de changer celle-ci. Un devis a été demandé à L'univers informatique pour le remplacement de la tour et le changement de version de Windows.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ce devis pour une somme de 624 € TTC. Le coût d'installation sera en supplément et réalisé par L'univers informatique.

Madame le Maire a demandé un devis pour le changement du photocopieur. Les élus hésitent sur l'achat ou la location de ce matériel. La décision sera prise ultérieurement.

7°) Devis toiture Lavoir

La toiture du lavoir situé sur la RD606 nécessite d'être rénové (démoussage, traitement et changement des tuiles défectueuses). Plusieurs devis ont été demandés.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise LAIROT pour une somme de 2145 € HT.

8°) Devis douche à l'italienne logement Lucan

Comme prévu lors du conseil du 29 Juin 2017, des devis ont été demandés pour l'installation d'une douche à l'italienne dans le logement du rez-de-chaussée de la maison "lucan".

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise CBE pour une somme de 3032 € HT.

9°) Décision modificative (facture vitrerie château d'eau suite au vandalisme)

La facture concernant le changement des pavés de verre et la fourniture de 2 chassis pour le château d'eau s'élève à

1 992,34 €uros TTC. Une décision modificative est nécessaire pour le paiement de cette facture. Le conseil accepte de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement : Article 023 : - 2 000 €uros Section d'investissement : Article 021 : 2 000 €uros - Article 21318 : + 2 000 €uros

10°) Compte vide grenier

Mme DUCHENNE expose les comptes du vide-grenier. Les dépenses s'élèvent à 1404,72 €uros. Les recettes sont de 2828,50 €uros. Les bénéfices sont de 1423,78 €. 42 Exposants étaient présents. Le conseil municipal remercie toutes les personnes qui se sont associées à la réussite de cette manifestation.

Compte tenu des bénéficiaires engendrés depuis le démarrage du vide grenier communal, madame Le Maire propose de faire dans le cadre des œuvres sociales un bon d'achat à chaque foyer en fin d'année.

Les élus sont d'accord à l'unanimité. Le montant exact de ce bon sera communiqué lors de la prochaine réunion.

11°) Date et tarifs repas des anciens et choix du colis

Comme les années précédentes, les Aînés auront le choix entre le repas ou le colis pour les fêtes de fin d'année. La date pour le repas est le samedi 9 décembre 2017 à l'Auberge du Camp de Cora. Les personnes qui souhaitent accompagner les anciens peuvent se faire inscrire à la Mairie. Une participation de 30.00 € leur sera demandée.

12°) Date du Noël des enfants et montant du cadeau

L'Arbre de Noël pour les enfants aura lieu le samedi 16 décembre 2017 à la salle polyvalente. En ce qui concerne le montant du cadeau pour les enfants jusqu'à 11 ans, il a été décidé à l'unanimité de passer à 20€ par enfants. Pour les enfants de 12 ans, le forfait est à 40 €. Les enfants entre 13 et 16 ans auront des bons pour des entrées au cinéma d'Avallon.

13°) Date du spectacle à Montillot

Le spectacle de Montillot pour le Noël des enfants aura lieu le Dimanche 17 Décembre.

14°) Courrier d'un locataire pour installation parabole

Le locataire du logement situé au-dessus de la mairie demande qu'une parabole soit posée car la réception TV est très mauvaise. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge cette installation et demandera à Vincent Millereaux de faire le nécessaire. Madame le Maire précise que malgré le départ du locataire, cette installation servira aux futurs locataires.

15°) Courrier d'un administré pour autorisation coupe de quelques arbres forêt communal non soumis au régime de l'ONF pour réception TV.

Un administré demande l'autorisation de couper quelques arbres proches de sa maison pour améliorer sa réception TV. Après délibération, le conseil municipal accepte cette demande et charge cet administré de faire le nécessaire.

16°) Courrier de deux administrés pour pose de bateau devant leur entrée d'habitation.

Deux administrés ont demandé la pose de bateau sur la RD606 pour faciliter l'accès à leur propriété.

Après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge ces travaux qui seront réalisés par la société LEMOINE pour un montant de 2865€ HT.

17°) Devis poteaux incendie La Jarrie

Des poteaux incendie seront installés au Lac Sauvain. Le hameau de La Jarrie bénéficiera aussi de ces équipements, la commune d'Arcy/Cure demande donc une participation financière.

Après délibération, le conseil municipal accepte de participer à une valeur de 50% du devis, soit 1980 € HT.

Les travaux seront réalisés par la fédération des eaux Puisaye Forterre pour un montant total de 3960€ HT.

18°) Tarif location logement 1er étage maison "lucan"

Madame le Maire explique que le montant du loyer pour ce logement est trop élevé par rapport aux autres logements de la commune.

Après délibération, le conseil municipal fixe le loyer mensuel du logement situé au 1^{er} étage de la maison "lucan" à 390 €. Le montant du loyer mensuel pour le garage reste à 50€.

Madame le Maire informe les élus qu'une personne est demandeuse de ce logement et correspond aux critères demandés par la commune. Les élus charge le Maire pour la rédaction du contrat dès connaissance de la date d'arrivée.

19°) Départ locataire du logement au-dessus de la mairie

Mr Lévy a donné son préavis pour le 15 Décembre. Il précise que logement sera libre avant cette date. Si la commune trouve un autre locataire avant la fin du préavis légal, la date de celui-ci pourra être avancée.

20°) Diagnostic assainissement non collectif

Malgré les divers contacts avec la Préfecture, Sous-Préfecture, Trésorerie d'Avallon et service juridique de la CCAVM, il n'est malheureusement pas possible que la commune prenne en charge de coût individuel des diagnostics d'assainissement non collectif car la CCAVM a pris la compétence de l'assainissement non collectif.

21°) Volets maison Lucan

- Madame le Maire indique que les volets de la maison « lucan » côté rue sont en bon état et ne nécessitent pas de changement par des stores électriques et propose seulement l'installation de volets roulants du 1^{er} étage côté terrain de foot. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

22°) Questions diverses

- Mise aux normes de la mairie pour l'accessibilité. Madame le Maire indique que l'agent communal fera une rampe d'accès en béton et que des barrières seront nécessaires pour la sécurité. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à passer la commande pour ces grilles.
- Un élu indique que les chemins d'accès au Camp de Cora sont bouchés par la végétation. L'agent communal se rendra sur place.

Séance levée à 20 h 00

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 25/09/2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,

Monique MILLEREAUX

